

## Sommaire :

- 1 : Editorial
- 2 : La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)
- 3 : Actualités
- 4 : Informations

## Editorial :

L'UNAFLASH n°1 de l'année 2023 est l'occasion pour notre délégation de vous faire part de la fin du mandat d'Alain MONNIER en tant que Délégué Départemental UNAFAM 77. Il a été pendant de nombreuses années une figure représentative de notre Délégation au sein d'instances Locales, Départementales et Régionales et **il a porté avec force et engagements les valeurs de l'U.N.A.F.A.M.** Aussi nous le remercions vivement d'avoir été si proche des préoccupations des familles que nous accompagnons. Il ne quitte pas pour autant la délégation mais souhaite limiter son implication et se concentrer sur l'une de nos missions.

Depuis deux années, j'ai œuvré à ses côtés en tant que **Déléguée Adjointe** et j'ai l'honneur en ce début d'année de reprendre le flambeau pour assurer la charge de notre Délégation Départementale. C'est une mission qui m'engage, aussi ne doutez pas que je mettrai tout en œuvre avec nos bénévoles et notre Chargée de Mission pour assurer la continuité de nos actions à l'adresse des familles et de leurs proches touchés par le handicap psychique. Je sais pouvoir compter sur votre confiance et sur le renouvellement du soutien de tous nos partenaires.

La délégation 77 c'est d'abord une équipe de **26 bénévoles** intervenant à différents niveaux de compétences pour mener à bien notre mission et permettre un plus grand déploiement sur le territoire. C'est également, une nouvelle organisation avec une secrétaire de Bureau et quatre référents de secteurs correspondant au pôle santé du 77 : C.H.S.S.M. = Zone sud (secteur de Nemours, Fontainebleau), G.H.S.I.F = Zone Ouest (secteur de Melun), G.H.T Léon Binet = Zone Est (secteur de Provins), G.H.E.F = Zone nord (secteur de Meaux, Chelles, Lagny, Coulommiers). Auxquels sont associés les Représentants des Usagers et les représentants de la CO.MEX /M.D.P.H..

Sans oublier tous les actifs qui œuvrent régulièrement dans les lieux d'accueil, les groupes de parole pour favoriser l'écoute et l'accompagnement des familles qui sont le cœur de notre mission.

La continuité s'exprime entre autres actions, par :

- ◇ Le **Renforcement de nos représentations** assurées par de nouveaux bénévoles, auprès des institutionnels et des professionnels du médico-social : représentations au C.T.S, C.D.S.P, C.S.S.M, M.D.P.H. ;
- ◇ Notre forte implication **dans le déploiement du Projet Territorial en Santé Mentale (P.T.S.M)** dans lequel nous porterons des actions pour « **promouvoir l'accès au droit des usagers** » de la psychiatrie ;
- ◇ Notre contribution en faveur du déploiement de structures **d'habitat et logement en milieu diffus assortis d'un accompagnement adapté** ;
- ◇ **Nos actions de terrain** pour dispenser des sessions de sensibilisation et de formation aux familles et aux professionnels intéressés, pour toujours plus d'« **Allers vers** » celles et ceux qui sont aux prises avec les difficultés de vie dues aux troubles psychiques ;
- ◇ Le **Maintien essentiel des liens avec nos partenaires** pour collaborer à des projets dans les domaines des soins, de l'accompagnement, du logement, de l'emploi, des loisirs...

Nous vous proposons pour 2023 de favoriser **l'ouverture de nouveaux lieux d'accueil pour les familles sur le Nord-Seine-et-Marne** et l'organisation de **rencontres conviviales avec nos adhérents** : Café-rencontres, rando en cœur et débats autour d'un film ....

*Evelyne CORTET*

*Déléguée Départementale*

# La Prestation de Compensation du Handicap (PCH)

## La P.C.H : De nouveaux droits ouverts



Une meilleure prise en charge des handicaps psychiques, mentaux, cognitifs et des troubles du neuro-développement via la PCH (Prestation de compensation du handicap), est enfin effective.

Retenons la date importante du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour l'entrée en vigueur du décret paru le 19 avril 2022 relatif à la P.C.H mentionnée à l'article D. 245-9 du code de l'action sociale et des familles.

Notre Délégation souhaite rappeler que l'ouverture de ces nouveaux droits est le fruit d'un énorme travail fourni par le collectif handicap constitué : de l'Unafam, l'Unapei, France Autisme France, TDAH.

Nous nous réjouissons tous de voir se concrétiser de nouvelles espérances pour les personnes concernées qui pourront désormais « pleinement accéder à la juste compensation dans leur quotidien ».

L'essentiel à retenir de ce décret, entré en vigueur le 1er janvier 2023, se résume en quelques points (extraits du guide technique C.N.S.A) :

- ♦ A la liste des 19 activités pour l'éligibilité générale à la PCH s'ajoute d'une 20e activité : « **Entreprendre des tâches multiples** » ;
- ♦ L'accès à l'aide humaine se voit également complété de 2 nouveaux actes essentiels : **la maîtrise de son comportement et la réalisation des tâches multiples** ;

L'introduction d'un nouveau domaine d'aide humaine : le « **soutien à l'autonomie** » consiste à accompagner la personne dans la réalisation de ses activités, sans les réaliser à sa place, notamment s'agissant des activités ménagères.

Le temps d'aide humaine pour le soutien à l'autonomie peut atteindre 3 h/jour, attribué sous forme de crédit temps et capitalisable sur une durée de douze mois.

Ce besoin s'apprécie également au regard de l'hyper-sensibilité à l'anxiété, au stress et au contexte et des conséquences éventuelles en termes d'altérations des fonctions mentales, cognitives ou psychiques, dans différentes situations comme :

- planifier, organiser, exécuter des activités (habituelles ou inhabituelles) ;
- interagir avec autrui ;
- traiter les informations sensorielles (difficulté à identifier une douleur, difficulté à évoluer dans certains environnements...).

### Mobilisation pour la formation aux professionnels :

« Cette avancée, qualifiée d'historique » par le Gouvernement », était attendue depuis 2005. Mais encore faut-il rendre ces droits effectifs dans la réalité ! C'est dire combien nous devons compter sur la mobilisation de tous pour qu'un grand nombre de nos proches puisse bénéficier rapidement de ces nouveaux droits.

A ce titre, la CNSA (Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie) a lancé un plan de formation et réalisé un guide de l'évaluation destinés aux M.D.P.H. en vue de former les équipes d'évaluation et permettre à chacun de s'approprier ces nouveaux droits. Des fiches techniques faciles à lire et à comprendre ainsi qu'un dossier technique sont téléchargeables sur : [https://www.cnsa.fr/documentation/dt\\_evolution\\_pch\\_2022-vf2.pdf](https://www.cnsa.fr/documentation/dt_evolution_pch_2022-vf2.pdf)

Aussi, notre Délégation UNAFAM 77, souhaite apporter sa contribution pour la mise en œuvre de ces nouveaux droits en proposant aux professionnels et partenaires qui le souhaitent une journée de formation, en présentiel. Les modalités pratiques vous seront communiquées dès manifestation de votre intérêt pour la question. Pour vous inscrire, rdv sur [77@unafam.org](mailto:77@unafam.org)

Prochainement une formation des « aides à domicile » devrait également être mise à l'étude pour rendre effectif ce soutien à l'autonomie dont les personnes ont besoin pour vivre chez elles. Nous reviendrons prochainement vers vous sur cette question.

**IMPORTANT** : Vous pouvez d'ores et déjà faire votre demande : Utiliser le Formulaire P.C.H existant en ajoutant un courrier précisant que la demande porte sur l'Aide Humaine et soutien à l'Autonomie.

*Nous communiquerons dès que nous aurons des précisions sur le nouveau doc "CERFA".*

# ACTUALITES



## Prochaine journée des adhérents de l'UNAFAM 77

Samedi 11 Mars 2023 de 11h à 17h à la Salle La Roseraie située dans les Jardins de l'Hôtel de Ville de Moissy Cramayel

6 Place du Souvenir, 77550 Moissy-Cramayel.

Durant la journée nous vous proposerons :

- ◆ Une présentation de la nouvelle équipe de l'UNAFAM 77, le bilan de nos actions en 2022, nos projets pour 2023 ainsi que nos nouveaux ouvrages et publications ;
- ◆ Un moment convivial d'échanges autour d'un repas partagé durant l'heure du déjeuner où chacun est libre de ramener un petit quelque chose à sa convenance ;
- ◆ Une FAQ (foire aux questions) autour de la thématique suivante : « **Comment trouver les ressources pour accompagner mon proche en situation de handicap au travers des différentes filières médico-sociales, les systèmes de soins, les institutions....?** »

*Nous vous attendons nombreux pour partager ensemble ce moment d'échanges et vous remercions de bien vouloir vous inscrire par téléphone (07.68.48.03.75) ou par mail ([77@unafam.org](mailto:77@unafam.org))*

## Retour sur la journée d'information sur les troubles psychiques

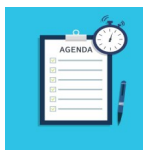
Du Samedi 14 Janvier 2023, à l'espace Albert Bouton à Chelles,



Cette journée organisée par L'UNAFAM 77, animée par un bénévole et une professionnelle de santé a rassemblé près de 20 participants.

Tous ont ainsi pu bénéficier d'un contenu dense et très riche en informations sur les troubles psychiques et les retours furent très positifs.

Merci aux animateurs, participants et la mairie de Chelles !



Une deuxième journée est en prévision pour courant 4ème trim. 2023, dans le sud du département. Si cela vous intéresse n'hésitez pas à nous le signaler *par téléphone (07.68.48.03.75) ou par mail ([77@unafam.org](mailto:77@unafam.org))*.



## Programme Profamille à destination des aidants

Le programme « Profamille », est un module de psychoéducation qui s'adresse aux proches d'une personne atteinte de schizophrénie ou de troubles apparentés. Il est constitué d'un 1<sup>er</sup> module de 14 séances de 4h et d'un second module dit d'approfondissement. Ce programme qui n'est pas sectorisé, propose aux participants une meilleure connaissance de la maladie et des traitements, de nouvelles compétences relationnelles, et une meilleure gestion des émotions. Savoir obtenir de l'aide et développer un réseau de soutien sont également au programme. Il apporte une amélioration de la qualité de vie et de la santé des familles. Il permet également, selon Profamille, et alors même les personnes souffrantes ne participant pas aux modules :

- ◆ **Un taux de rechute des patients divisé par 4 après un an et par 2 les années suivantes ;**
- ◆ **Un nombre de tentatives de suicide divisé par 2 .**

La participation à ce programme nécessite une rencontre préalable avec les animateurs. Une réunion d'information sera organisée le 22 juin 2023 à Créteil.

### CONTACT



Téléphone : 01.49.81.32.90 - 01.49.81.33.90  
[profamille.ach@aphp.fr](mailto:profamille.ach@aphp.fr)



Hôpital Albert Chenevier, Pavillon Chevrier  
40 avenue de Mesly  
94000 Créteil



## Informations

### MISE EN PLACE D'UN PARCOURS D'APAISEMENT AU PÔLE DE PSYCHIATRIE DU CH LÉON BINET (PROVINS)

Depuis 2016, les autorités sanitaires mènent une politique visant une réduction des pratiques d'isolement et de contention dans les services de psychiatrie. Rappelons que ces pratiques ne peuvent concerner que les 20% de patients admis en soins sans consentement -hospitalisation à la demande d'un tiers, en cas de « péril imminent » ou sur décision du préfet.

Sans rentrer dans le détail complexe de la législation visant à encadrer l'isolement et la contention, il faut souligner que ces pratiques sont sous la surveillance étroite d'un magistrat, le juge des libertés et de la détention (JLD) qui veille à ce qu'elles correspondent à une nécessité médicale avérée.

Des alternatives à l'isolement et à la contention existent, et en premier lieu les salons d'apaisement : des pièces dont la conception permet d'apaiser des personnes en proie à une crise d'angoisse ou d'agitation.

#### Un salon d'apaisement au CH Léon Binet de Provins...

Ce salon d'apaisement, inauguré en 2022, s'est inspiré de la méthode Snoezelen. C'est une pièce aux couleurs claires, meublée confortablement, au sein de laquelle on se sent comme dans un cocon. Elle est également dotée d'un équipement audiovisuel

diffusant une musique douce et des images de paysages « de rêve »...(voir photo).



L'accès à ce salon est libre ou sur incitation de l'équipe soignante, sa porte peut être fermée mais pas à clé et le patient en sort quand il le veut.

#### Une étape dans un parcours d'apaisement

L'originalité du dispositif conçu par l'équipe soignante du pôle de psychiatrie, animé par le Dr IGGUI et Mme DAMEME, cadre de pôle, est d'intégrer ce salon au sein de ce qu'on peut appeler un « parcours d'apaisement ».

En effet, si l'angoisse ou l'agitation résistent à un séjour dans cette pièce, une seconde étape est proposée : la personne en proie à ces troubles est conduite dans une « chambre d'apaisement » ( projet de travaux en cours), dont le décor et le mobilier s'apparentent à ceux d'une chambre classique d'hôpital. Point important ; le patient n'y est pas enfermé. Ce « parcours d'apaisement », permet de différer et souvent d'éviter l'enfermement dans la chambre d'isolement, parfois vécu comme une épreuve par les patients, surtout quand il se prolonge.

### Les ouvrages de l'UNAFAM

L'UNAFAM publie très régulièrement de nouveaux ouvrages à destination des aidants de personnes souffrant de troubles psychiques, des personnes concernées directement ainsi que des professionnels intéressés. La délégation 77 vous en propose une sélection parue récemment :

- 2 ouvrages pour préparer « l'après-soi » en matière de ressources/logement/protection et patrimoine ;
- Des publications à destination des frères et sœurs, des enfants, des parents de personnes en souffrance psychique.

La **délégation 77** possède ces différents ouvrages qu'elle peut mettre à votre disposition (en prêt). Elle peut également vous permettre de les commander via un bon de commande qu'elle vous adressera.

\*\*\*

Par ailleurs, le site internet de l'**UNAFAM** a évolué et nous invitons tous nos adhérents et partenaires à s'y rendre pour y découvrir toutes les ressources utiles aux proches comme aux personnes directement concernées par les troubles psychiques. RDV sur [unafam.org](http://unafam.org).

